

BASES FONDAMENTALES ET FETES DE L'ISLAM

LES 5 PILIERS

La manifestation de la foi des musulmans tire sa force des 5 piliers de l'Islam. Ce sont les bases fondamentales originelles de tout l'Islam. Sans ces piliers, il ne saurait y avoir d'Islam.

Quels sont ces piliers ? Ce sont les 5 pratiques culturelles :

- La profession de foi
- La prière canonique
- Le jeûne
- L'aumône
- Le pèlerinage

1. La profession de foi

Elle est ainsi formulée : « J'atteste qu'il n'y a pas de divinité en dehors de Dieu. J'atteste que Mahomet est l'envoyé de Dieu. »

C'est l'acte de foi qui introduit dans la communauté des croyants. Formule facile, le musulman pourra la ruminer en toute circonstance. La Tradition veut qu'elle soit prononcée intérieurement quand le muezzin appelle la communauté à la prière ; elle revient souvent pendant la prière. On aidera aussi les mourants à la dire comme dernière parole avant d'expirer. Elle est dite aussi à l'enterrement. Pour le musulman, le seul péché qui peut empêcher les hommes d'aller au Paradis, c'est le refus de cette profession de Foi. Affirmer que Dieu est unique et que Mahomet est son envoyé, est une garantie pour le Paradis.

2. La prière canonique

Le deuxième pilier est la prière rituelle ou canonique. Elle est dite 5 fois par jour, à des heures fixes, précédées d'ablutions, avec des positions et attitudes corporelles strictement observées pendant son déroulement : « O Croyants ! Lorsque vous êtes

appelés à la prière du Vendredi, empressez-vous d'aller rendre vos hommages au Tout-Puissant. Que rien ne vous arrête ; votre zèle aura sa récompense. Si vous saviez ! » (Coran 62,9)

3. Le jeûne

Le jeûne du mois de Ramadan est aussi une obligation culturelle. Il dure 29 ou 30 jours ; il est déterminé par l'observation visuelle du croissant lunaire, avec abstinence diurne de tout aliment, cigarettes et relations sexuelles.

Par le jeûne du Ramadan, le fidèle musulman veut maîtriser son corps, implorer Dieu pour le pardon de ses péchés. Le jeûne est un temps pour se rapprocher de Dieu, pour être plus fidèle à sa religion.

Pr l'abstinence de tout aliment et de plaisir légitimes, le musulman veut montrer que l'homme ne vit pas seulement de choses matérielles mais aussi de la prière, cette attention au Tout-Puissant, source de tout bien.

4. La dîme légale

Il existe en l'Islam une sorte d'impôt, une sorte de denier du culte. Par l'acquittement de cette obligation, les musulmans veulent montrer que les biens de ce monde n'appartiennent pas aux hommes mais à Dieu et à la Communauté voulue par Dieu.

L'institution de la dîme remonte au temps où Mahomet était à Médine.

Elle a été voulue pour venir en aide aux pauvres de la Communauté et soutenir les soldats sur le front. Elle était prélevée sur le bétail, les arbres fruitiers, les céréales, l'argent et les opérations commerciales et sur toutes sortes de biens que pouvaient posséder les membres de la communauté.

« Les aumônes doivent être employées pour le soulagement des pauvres, des indigents, de ceux qui sont résignés à la volonté de Dieu, pour la rédemption des captifs, pour secourir ceux qui sont chargés de dettes, pour le soutien de la guerre sainte. Telle est la distribution par le Seigneur. Il est savant et sage. » (S. 9,60)

5. Le pèlerinage

Le pèlerinage à la Mecque, cinquième pilier de la pratique islamique, existait bien avant l'Islam. Mahomet ne fit qu'adopter les rites déjà existants en les purifiant de leur

paganisme. Le modèle de pèlerinage est celui que fit Mahomet lui-même l'année de sa mort en janvier 632. Les gestes et les prières qu'il fit à cette occasion restent le modèle pour toutes les générations islamiques.

Le pèlerinage oblige seulement ceux qui ont la possibilité de le réaliser sans trop de gêne pour eux et leur famille. Tout fidèle est fortement invité à le faire au moins une fois dans sa vie. Il doit être le rêve, la consécration de la vie religieuse de tout croyant. On fait, pour l'accomplir, des sacrifices considérables bien qu'il ne soit strictement obligatoire.

Dans la région, les musulmans qui reviennent du Pèlerinage sont très honorés et eux-mêmes sont fiers de porter le titre de « El Hadj » joint à leur prénom : « El Hadj Oumar », « El Hadj Diallo ». Le pèlerinage amène toujours une promotion sociale et religieuse :

« Annonce aux Peuples le saint Pèlerinage. Qu'ils l'accomplissent à pieds ou sur des chameaux. Qu'ils viennent des contrées les plus éloignées. » (Coran 22,28)



LES FÊTES

Le rythme journalier des 5 prières, la prière du vendredi et les fêtes, donnent un caractère de solidité à la communauté. Deux fêtes sont célébrées avec beaucoup d'éclat (jours fériés décrétés par la loi du pays) :

- La Tabasky ou l'Aïd El Kebir ou fête du mouton
- L'Aïd as Saghir ou Korité (fête de la fin du ramadan)

Ces fêtes donnent lieu à de grandes assemblées de prières de tous les fidèles de la ville et de la campagne. La prière en plein air attire beaucoup de curieux. Le silence de l'assemblée bien ordonnée, la solennité et la gravité avec lesquelles le président (l'imâm) dirige la prière, puis l'allégresse populaire à l'issue de la prière, laissent à tous fidèles comme non-croyants, une profonde et émouvante impression.

Tiré de

« L'argent et le mariage comme moyens d'expansion de l'Islam
Impacts sur la vie chrétienne »

Mémoire de stage de Théologie Pastorale

1985 – 1986

Institut International « Gaudium et Spes »

Abbaye de Saint-André – Bruges – Belgique

Auteur : Abbé Kpanyawnè S. Nèbè-Ieru Denis-Fernand

Diocèse de Diébougou – Burkina Faso

Avec son aimable autorisation

Article tiré du consulat du Burkina Faso de Nice

<http://www.burkinafaso-cotedazur.org>